
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce le 7 juin 2011, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beaugard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

Est absent :

Monsieur le conseiller Bruno Napert

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2011-06-68

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011 – Adoption ;
3. Affaires découlant de la séance du 3 mai 2011 ;
4. Correspondance ;

5. Finances ;

- 5.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;
- 5.2 Taxes de mutation – Année 2010 ;

6. Rapport des comités du conseil ;

6.1 Bâtiments et propriétés municipales ;

- 6.1.1 Rapport du représentant ;
- 6.1.2 Emploi Été Canada – Étudiant – Embauche ;
- 6.1.3 ClicSécur – Inscription ;

6.2 Voirie et aqueduc ;

- 6.2.1 Rapport du représentant ;
- 6.2.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – Remplacement de ponceaux ;
- 6.2.3 Nettoyage de la réserve ;

6.3 Environnement ;

- 6.3.1 Rapport du représentant ;

6.4 Urbanisme ;

- 6.4.1 Rapport du représentant ;
- 6.4.2 Plan et règlements d'urbanisme- Suivi des travaux ;
- 6.4.3 Compte rendu de la réunion du CCU du 19 avril 2011 – Adoption ;

6.5 Culture et patrimoine ;

- 6.5.1 Rapport de la représentante ;

6.6 Loisirs ;

- 6.6.1 Rapport de la représentante ;

6.7 Transport et transport adapté ;

6.7.1 Rapport du représentant ;

6.8 Sécurité civile et prévention des incendies ;

6.8.1 Rapport du représentant ;

6.8.2 Règlement n° 268 sur la prévention des incendies – Avis de motion ;

6.8.3 Protocole de mobilisation uniformisé, sécurité incendie – Accidents routiers – Autorisation ;

7. Période de questions ;

8. Levée de l'assemblée.

Avec les ajouts suivants :

5.3 Dépôt du rapport du vérificateur ;

6.1.4 Achat du terrain de la Fabrique ;

6.8.4 Installation de la borne sèche - Mandat à C. Perreault Construction Inc. ;

ADOPTÉE

2011-06-69

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2011 – ADOPTION

Sur une proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2011

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions du conseil.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière sinon qu'une invitation à participer à la semaine de la municipalité.

5. FINANCES

2011-06-70

5.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes en date du 7 juin au montant de 59 185.96\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

2011-06-71

5.2 TAXES DE MUTATION – ANNÉE 2010

CONSIDÉRANT que la taxe de mutation doit être fixée sur la plus haute valeur entre la transaction et la valeur uniformisée au rôle d'évaluation ;

CONSIDÉRANT que le facteur comparatif détermine la valeur uniformisée ;

CONSIDÉRANT que ledit facteur pour l'année financière 2010 est de 1,47, créant un écart de 47 % avec la valeur non uniformisée ;

CONSIDÉRANT qu'en 2010, le prix d'achat avoisine souvent celui de la valeur non uniformisée ;

CONSIDÉRANT que d'appliquer le facteur comparatif pour déterminer la taxe de mutation génère un écart considérable (47 %) entre la valeur du marché et la valeur uniformisée ;

CONSIDÉRANT que certains notaires et les contribuables concernées ont eu un effet de surprise entre le coût de la taxe de mutation si ladite taxe était déterminée sur la valeur marchande et non uniformisée et la valeur uniformisée ;

CONSIDÉRANT qu'au dépôt du rôle pour l'année 2011 a démontré une hausse moyenne des valeurs de 17 % ;

CONSIDÉRANT que cette hausse est représentative de celle des années antérieures à 2010 ;

CONSIDÉRANT qu'il serait équitable de déterminer un facteur inférieur à 1,47, avoisinant les 1,17 pour établir, en 2010, la valeur sur laquelle établir la taxe de mutation ;

CONSIDÉRANT que le revenu budgété de 3 000 \$ sera largement dépassé, pour un scénario (valeur non uniformisée, 1.0) ou pour un autre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu:

DE DÉTERMINER un facteur de 1,20 applicable à la valeur non uniformisée ;

DE FACTURER en conséquence la taxe de mutation pour l'année 2010 ;

PAR MESURE D'ÉQUITÉ, de rembourser ou d'accorder une note de crédit pour la différence aux contribuables qui ont payé sur la base du facteur comparatif à 1,47, soit un versement total de 3 909,13 \$ comme suit :

Propriétaire	Montant
Messier François	17.69\$
Falls Stephen	608.29\$
Bissonnette Yannick	711.76\$
Martin Daniel	888.57\$
Lessard Dany	30.81\$
Bouchard Manon	1026.68\$
Jacques Frédéric	625.33\$

DE FACTURER pour apporter les corrections nécessaires, soit un total de 477.80\$

Michaud Claude	327.60\$
Transport de lait André Jacques Inc.	150.20\$

DE CONSIDÉRER exceptionnelle la présente mesure par laquelle le conseil fait le choix de déterminer une taxe de mutation se rapprochant le plus possible de la situation du marché.

ADOPTÉE

5.3 RAPPORT DU VÉRIFICATEUR, ANNÉE FINANCIÈRE 2010 – DÉPÔT

Les membres prennent acte du dépôt du rapport du vérificateur Brodeur, Girouard, Denoncourt. L'année financière 2010 s'est terminée par un surplus de 16 423.07 \$ après amortissement et remboursement final du fonds de roulement.

6 COMITÉS DU CONSEIL;

6.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES;

6.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Rien à signaler depuis la séance précédente.

2011-06-72

6.1.2. EMPLOI – ÉTÉ CANADA - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT l'approbation du financement de l'embauche d'une ressource par Service Canada en date du 26 mai 2011 ;

CONSIDÉRANT la contribution de 4.83 \$/h, 35 h/sem., pour une durée de 6 semaines ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la municipalité dans la demande d'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER l'embauche d'une ressource en secrétariat au taux horaire de 12 \$, pour une durée de 8 semaines et ;

D'AUTORISER le directeur général à signer tout document relatif à la présente.

ADOPTÉE

2011-06-73

6.1.3 CLIC SÉCUR - INSCRIPTION

CONSIDÉRANT que les ministères et organismes gouvernementaux ont modifié l'accès à leurs sites web afin de les rendre plus sécurisées ;

CONSIDÉRANT que la désignation des officiers qui font usage du babillard électronique doit être faite par résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu:

DE NOMMER le directeur général monsieur Alain Beauregard premier responsable et madame Nicole Jacques deuxième responsable.

ADOPTÉE

2011-06-74

6.1.4 ACHAT DU TERRAIN DE LA FABRIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité est appelée à envisager le traitement des eaux usées et que l'arrière du bâtiment, jusqu'à nouvel ordre, est pressenti pour localiser les équipements nécessaires ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a à améliorer l'offre de service en matière de loisirs et qu'une relocalisation du bâtiment (local des patineurs) et de la patinoire s'impose ;

CONSIDÉRANT le terrain de la fabrique composé des lots 396-p et 397-p totalisant une superficie de 17 373,8 m² correspond aux besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du pacte rural, le financement requis est admissible pour la municipalité ;

CONSIDÉRANT la résolution n°2011-03-83 de la MRC Marguerite-d'Youville sur le sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu:

D'ACQUÉRIR le terrain décrit ci-devant auprès de la Fabrique au montant de 180 000 \$ financé à même le pacte rural ;

DE SOLLICITER une offre de services auprès d'un professionnel pour la transaction ;

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer tous documents relatifs à la présente.

ADOPTÉE

6.2 VOIRIE ET AQUEDUC ;

6.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Ghislain Beaugard informe la population que les travaux de corrections de la chaussée (nid de poule) reprendront sous peu pour être complété cette année.

2011-06-75

6.2.2 PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – REMPLACEMENT DE PONCEAUX

CONSIDÉRANT le programme d'amélioration du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT l'enveloppe budgétaire mise à la disposition de la municipalité par le député à l'Assemblée nationale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

DE SOUMETTRE au programme :

Le remplacement des trois ponceaux près des propriétés suivantes : 200 et 564, chemin de la Beauce et près du 180, chemin du Second Ruisseau au coût approximatif de 3 000 \$ chacun ;

De même que le remplacement de la glissière de sécurité sur le rang Lamontagne au coût approximatif de 7 000 \$;

Que les travaux seront faits conformément aux exigences du ministère des Transports ;

ADOPTÉE

2011-06-76

6.2.3 NETTOYAGE DE LA RÉSERVE

CONSIDÉRANT que la dernière opération de nettoyage a été faite en novembre 2006 ;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions déposé par le directeur général ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe et unanimement résolu :

DE CONFIER le nettoyage de la réserve à Aquatech, société de gestion de l'eau Inc. au montant de 1 595,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

6.3 ENVIRONNEMENT ;

6.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

6.4 URBANISME ;

6.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir la rubrique ci-après.

6.4.2 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME- SUIVI DES TRAVAUX

Le directeur général résume les travaux du comité du 19 avril 2011

2011-06-77

**6.4 3 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCU DU 19 AVRIL 2011-
ADOPTION**

CONSIDÉRANT le dépôt du compte rendu du comité réuni le 19 avril 2011 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER ledit compte rendu.

ADOPTÉE

6.5 CULTURE ET PATRIMOINE ;

6.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la représentante Éva Böröcz invite la population a visité le kiosque aménagé par le comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée sur le site de la Fête nationale à Verchères.

6.6 LOISIRS ;

6.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Sylvette Savaria invite la population à participer à la Fête au village qui, à partir de cette année, sera introduite à la programmation de l'exposition agricole.

6.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE ;

6.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

6.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES ;

6.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Daniel Plouffe informe la population de l'installation prochaine de la borne sèche.

2011-06-78

**6.8.2 RÈGLEMENT N^o 268 RELATIF À LA PRÉVENTION DES INCENDIES –
AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Daniel Plouffe qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le règlement relatif à la prévention des incendies. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

2011-06-79

**6.8.3 PROTOCOLE DE MOBILISATION UNIFORMISÉ, SÉCURITÉ INCENDIE –
ACCIDENTS ROUTIERS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que sur le réseau routier et autoroutier du territoire couvert par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et la Sûreté du Québec, poste de Saint-Mathieu-de-Beloeil, les policiers sont responsables de la coordination des interventions lors d'un accident routier ;

CONSIDÉRANT que lors d'un accident sur le réseau routier, les pompiers doivent respecter les consignes de sécurité et accomplir les tâches reliées à leur champ d'expertise;

CONSIDÉRANT que les pompiers doivent notamment sécuriser leur zone de travail, stabiliser le ou les véhicules, procéder à la désincarcération, secourir les victimes, éteindre un incendie, confiner les matières dangereuses, et ce, en collaboration avec le service de police et le service ambulancier présents sur les lieux;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère essentiel au bon déroulement des interventions qu'un protocole de mobilisation uniformisé des services de sécurité incendie soit adopté par les Municipalités de la MRC de Marguerite-D'Youville, la MRC de La Vallée-du-Richelieu et les Municipalités de Richelieu et de Saint-Mathias-sur-Richelieu de la MRC de Rouville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu que:

LE CONSEIL de la municipalité de Calixa-Lavallée est en accord avec ledit protocole et :

AUTORISE la signature de ce dernier par les autorités compétentes.

ADOPTÉE

2011-06-80

**6.8.4 INSTALLATION DE LA BORNE SÈCHE - MANDAT À C. PERREault
CONSTRUCTION INC;**

CONSIDÉRANT les lacunes du réseau d'aqueduc en matière de lutte contre les incendies;

CONSIDÉRANT l'exigence du schéma de couverture de risques soit l'installation d'un réservoir en complément au réseau;

CONSIDÉRANT l'achat d'un réservoir de 8 000 gallons à ces fins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu que:

DE CONFIER à C Perreault Construction Inc. le mandat d'installer la borne sèche sur le lot ,736-p, propriété de la municipalité ;

DE LUI CONSENTIR un taux horaire de 145 \$ pour une excavatrice de 2 mètres cubes, 90 \$ pour la remorque et 55 \$ pour la main d'œuvre ;

DE LUI REMBOURSER les matériaux et accessoires utiles à l'installation de ladite borne.

ADOPTÉE

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance, notamment l'établissement de la taxe de mutation pour 2010.

2011-06-81

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 30.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beaugard
Secrétaire-trésorier
Directeur général